VILLE DE CRUSEILLES

VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP-2025-85

ARRÊTE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **VU** la demande de l'entreprise SERFIM et de ses sous-traitants, représentée par Monsieur Joseph TOMASINO,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les usagers en réglementant la circulation pour la mise en service des caméras de vidéosurveillance.

ARRETE

ARTICLE 1 :
Pendant la période du mercredi 18 juin 2025 au vendredi 11 juillet 2025 inclus, la circulation de tous les véhicules circulant sur l'ensemble de la commune de CRUSEILLES, en agglomération et selon le plan joint au présent arrêté, seront règlementées par un empiètement faible.

ARTICLE 2 :
L'entreprise SERFIM TIC et les entreprises sous-traitantes seront chargées de la mise en place et du maintien de la signalisation tout au long du chantier.

ARTICLE 3 :
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SERFIM TIC,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- Le service du transport scolaire,
- Monsieur l'ASVP de la commune de CRUSEILLES

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 12 juin 2025

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES 74350 Haute-Savoie

Affiché le : 16 JUIN 2025

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36
mairie@cruseilles.fr

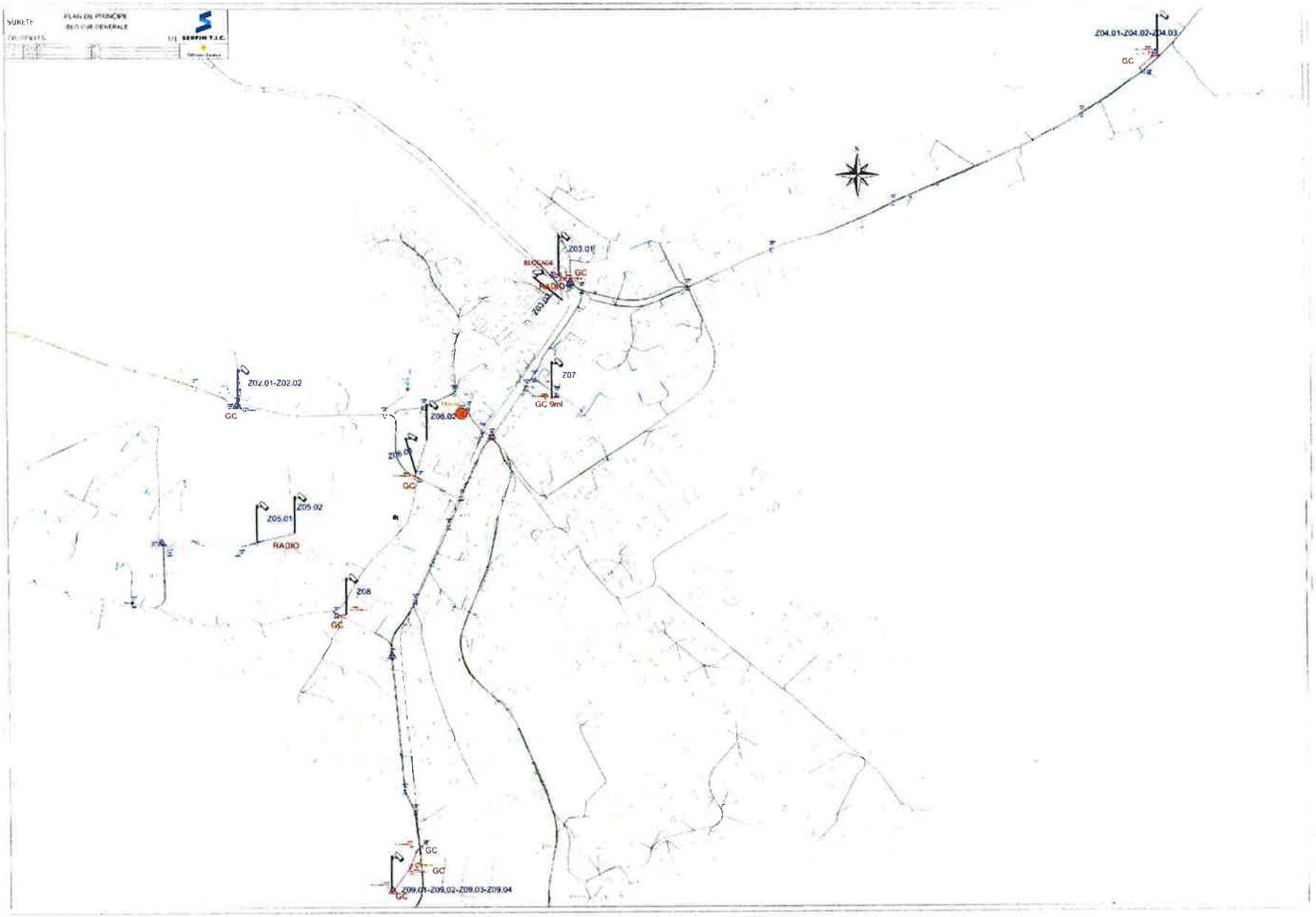
SURETE
PLAN DE PRINCIPE
BLOCAGE GENERALE
SERPIN T.I.C.
Z04.01-Z04.02-Z04.03
GC
Z03.01
BLOCAGE
GC
RADIO
Z03.02
Z07
GC 9ml
Z02.01-Z02.02
GC
Z06.02
Z06.01
GC
Z05.02
Z05.01
RADIO
Z08
GC
GC
GC
GC
Z09.01-Z09.02-Z09.03-Z09.04